

RAPPORT Orientations Budgétaires

Conseil municipal
09 novembre 2023

2024

Restez informés
lesulis.fr     
@lesulisofficiel

sommaire

3

INTRODUCTION

1. Présentation
2. Définition

04-
12

CONTEXTE GENERAL

1. Contexte mondial et national
2. PLF 2024
3. LPFP 2023 - 2027
4. Contexte intercommunal

13-
16

LES PRIORITES 2024

1. Le projet Municipal
2. Zoom sur 2024

17-
18

L'ATERRISSAGE 2023

1. Définition
2. Résultat prévisionnel

19-
38

LE BUDGET 2024

1. Une approche du budget
2. La section de fonctionnement
3. La section d'investissement

39-
41

LA GESTION DE LA DETTE

1. En cours de la dette
2. Gestion de la dette

42-
45

LE PPI - LES ODD

1. Le Plan pluriannuel d'investissement
2. Les objectifs de développement durable



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le débat d'orientation budgétaire revêt une importance toute particulière. Outre son importance dans la participation citoyenne voulue par la municipalité, il donne l'occasion de discuter sur la trajectoire prise par la collectivité au regard de ses engagements.

S'accompagnant d'un rapport, il permet également d'améliorer l'information financière de la ville à destination des Ulissiennes et Ulisiens.

En effet, ce rapport s'inscrit dans un cadre réglementaire, précisé par la loi relative à l'Administration territoriale de la République du 6 février 1992, l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 et la loi de programmation des finances publiques.

Par ailleurs, afin de permettre aux Ulissiennes et Ulisiens de disposer d'informations financières claires et lisibles, et conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport sur les Orientations Budgétaires est présenté dans les deux mois qui précèdent le vote du budget et sera mis en ligne sur le site internet de la ville. <https://www.lesulis.fr/>.



De plus, ce rapport porte principalement sur les données majeures qui influenceront les inscriptions budgétaires, tant au niveau national que local, en précisant à la fois les données relatives au contexte budgétaire et financier de la Ville, les évolutions envisagées en matière de dépenses et de recettes, la situation de la fiscalité locale, la structure de la masse salariale, l'évolution prévisionnelle des effectifs ainsi que la gestion de la dette.

S'agissant des investissements envisagés, la ville dispose d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) depuis 2021 qui matérialise et planifie le programme d'équipement souhaité par la municipalité et porte principalement sur la rénovation de l'ensemble des structures et infrastructures publiques du territoire. Ce PPI est actualisé chaque année.

Véritable outil d'information, d'analyse financière et d'aide à la décision, il permet de tester la faisabilité des projets, de définir les priorités à moyen / long terme, et doit tenir compte des opportunités de financement dont pourrait bénéficier la collectivité.

Compte tenu des capacités d'investissement de la ville, au regard de sa situation financière actuelle, des arbitrages forts ont dû être réalisés afin d'inclure le projet de rénovation des Groupes Scolaires dont les enjeux environnementaux, sociaux, sanitaires et éducatifs font parti des priorités de la collectivité.

Ce rapport indiquera enfin les éléments essentiels qui participent au financement de ces travaux, les modalités de la gestion de la dette et les engagements pluriannuels projetés.

La ville doit encore supporter le poids du contexte international actuel rendant complexe la montée en puissance du projet de la municipalité.

La pandémie, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la crise du coût de la vie ont affecté l'économie mondiale, mais cette dernière s'est montrée résiliente malgré les perturbations sur le marché de l'énergie et des produits alimentaires. Bien que l'activité économique ait ralenti, la croissance reste faible et inégale, accentuant les disparités économiques.

S'agissant de la France, l'inflation continuerait de refluer pour s'établir à 4,5 % au quatrième trimestre 2023 et revenir autour de 2 % d'ici 2025.

Plus résiliente qu'attendu en 2023, la croissance du PIB (+ 0,9 %) serait suivie par une reprise plus progressive en 2024 (+ 0,9 %) et 2025 (+ 1,3 %).

Le pouvoir d'achat par habitant progresserait en moyenne (+ 0,6 % en 2023, + 0,7 % en 2024 et + 0,5 % en 2025) grâce au rétablissement des salaires réels.

Le taux de chômage remonterait progressivement pour atteindre 7,8 % en 2025. La situation des entreprises serait résiliente, avec un taux de marge qui serait légèrement supérieur à celui observé avant la crise Covid.

SOURCE : BANQUE DE FRANCE, FMI, OCDE, OFCE

POUR ALLER PLUS LOIN

Le contexte National

Le projet de loi des finances 2024

La loi de programmation des finances 2024- 2027

Le contexte intercommunal

Des perspectives économiques incertaines

Malgré la résilience de l'économie mondiale au premier semestre de 2023, les perspectives de croissance restent préoccupantes. En effet, la croissance prévue pour 2024 devrait être inférieure à celle de l'année précédente, en raison des effets progressifs des politiques monétaires et de la reprise plus faible que prévu dans certains pays.

Les dernières projections suggèrent une baisse de la croissance mondiale, passant de 3,5 % en 2022 à 3 % cette année, puis à 2,9 % l'année prochaine.

Cette prévision représente une réduction de 0,1 point de pourcentage pour 2024.

Par ailleurs, l'inflation globale continue de ralentir, passant de 9,2 % en 2022 à 5,9 % cette année et à 4,8 % en 2024 (en glissement annuel).

Bien que l'inflation hors énergie et alimentation devrait également diminuer, ce sera de manière plus progressive, soit 4,5 % l'année prochaine. Toutefois, la plupart des pays auront du mal à ramener une inflation à son niveau cible avant 2025.

En cas de perturbations supplémentaires sur les marchés de l'énergie et des produits alimentaires, l'inflation pourrait s'avérer plus persistante que prévu. De plus, la dette publique demeure élevée dans de nombreux pays, s'ajoutant à l'incertitude économique actuelle.

S'agissant de la France, le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1% en 2023 et de 1,4% en 2024, ainsi que sur une inflation anticipée à 4,9% en 2023 et en recul à 2,6% en 2024.

La poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses publiques devrait permettre de stabiliser le solde public à 4,9% du produit intérieur brut (pib) en 2023 et de le réduire à 4,4% en 2024.

Le gouvernement envisage une réduction du déficit budgétaire de l'état de 20 milliards d'euros (md€), à 145 md€ en 2023. Les dépenses de l'état baisseront de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023.

La part de la dette publique dans le PIB se stabilisera à 109,7%. Ces objectifs de baisse du déficit s'inscrivent dans la trajectoire de retour sous les 3% et de réduction de la dette à 108,1% en 2027.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Principaux indicateurs

↑ 1,4%

Croissance

↓ 2,6%

Inflation

Ces données font partis du scénario utilisé par le gouvernement dans son projet de loi des finances 2024.

↓ 4,4%

solde public

↑ 3,6%

dépenses Etat

→ 109,7%

Dette publique

↓ 145 md€

déficit

Prévisions économiques pour la France jusqu'en 2025 :

- L'inflation devrait diminuer, malgré les fluctuations de l'énergie, et retourner progressivement à 2 % d'ici 2025 ;
- La croissance sera plus résiliente qu'initialement prévue en 2023, suivie d'une reprise légèrement plus modérée ;
- Malgré la baisse de l'inflation, les salaires réels augmenteraient considérablement en 2024-2025, malgré le ralentissement des salaires nominaux ;
- Après une période particulièrement dynamique ces dernières années, l'emploi s'ajusterait légèrement ;
- La consommation des ménages reprendrait à partir de 2024, après une stagnation en 2023 ;
- Le taux de marge des entreprises retrouverait un niveau proche de celui d'avant la COVID en 2025, avec un investissement résilient sur la période ;
- Le taux d'endettement public français se stabiliserait à un niveau durablement plus élevé que la moyenne de la zone euro ;
- Le scénario central pour l'environnement international n'inclut pas de nouveau choc majeur, mais serait moins favorable aux exportations d'ici 2025 ;

L'économie française parviendrait donc à sortir progressivement de l'inflation sans récession, même si un contexte international peu favorable pèserait sur la reprise.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

| (révisions par rapport à juin 2023 en italique) | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|--|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| PIB réel | 1,9 | -7,7 | 6,4 | 2,5 | 0,9 | 0,9 | 1,3 |
| | <i>0,0</i> | <i>0,2</i> | <i>-0,4</i> | <i>-0,1</i> | <i>0,2</i> | <i>-0,1</i> | <i>-0,2</i> |
| IPCH | 1,3 | 0,5 | 2,1 | 5,9 | 5,8 | 2,6 | 1,8 |
| | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>0,2</i> | <i>0,2</i> | <i>-0,1</i> |
| IPCH hors énergie et alimentation | 0,6 | 0,6 | 1,3 | 3,4 | 4,2 | 2,8 | 2,1 |
| | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>-0,2</i> | <i>-0,2</i> | <i>0,0</i> |
| Taux de chômage (BIT, France entière, % population active) | 8,5 | 8,0 | 7,9 | 7,3 | 7,2 | 7,5 | 7,8 |
| | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>0,1</i> | <i>0,1</i> | <i>0,2</i> |
| Pouvoir d'achat par habitant ^{a)} | 2,2 | 0,0 | 2,3 | -0,1 | 0,6 | 0,7 | 0,5 |
| | <i>0,0</i> | <i>0,1</i> | <i>0,3</i> | <i>0,0</i> | <i>1,0</i> | <i>-0,2</i> | <i>0,0</i> |
| Dette publique (en % du PIB) | 97,4 | 114,7 | 112,9 | 111,8 | 109,5 | 109,4 | 110,2 |
| | <i>0,0</i> | <i>0,1</i> | <i>0,0</i> | <i>0,2</i> | <i>-1,2</i> | <i>-1,6</i> | <i>-1,5</i> |

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2023, fondées sur les comptes trimestriels du 28 avril 2023, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 31 août 2023 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 22 août 2023.

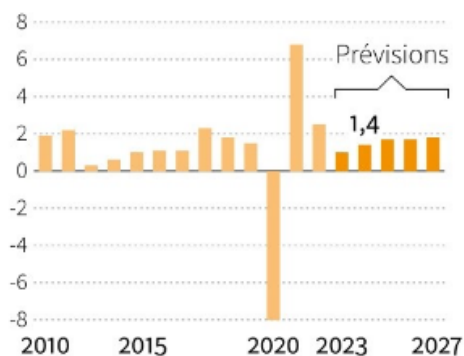
a) Rapporté au déflateur de la consommation.

Sources : Insee pour 2019 à 2022 (comptes nationaux trimestriels du 31 août 2023), projections Banque de France sur fond bleuté.

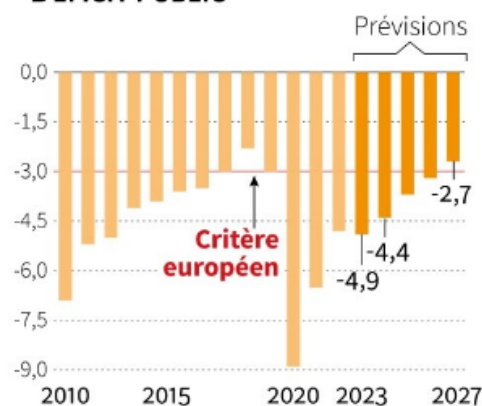
Cette situation favorable des ménages et des entreprises aurait cependant pour contrepartie un taux d'endettement public qui demeurerait à environ 110 % du PIB en 2025, soit un taux nettement plus élevé que la moyenne de la zone euro (88,5 %), qui, lui, baisserait d'environ 3 points de PIB entre 2022 et 2025.

Prévisions du gouvernement

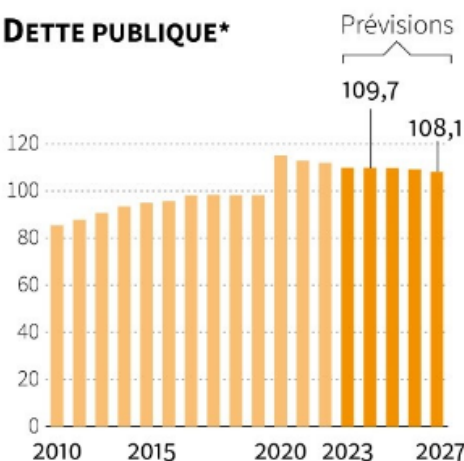
CROISSANCE, ÉVOLUTION DU PIB



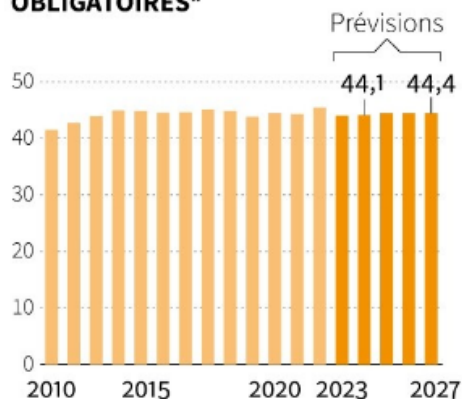
DÉFICIT PUBLIC*



DETTE PUBLIQUE*



POIDS DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES*



Source : PLF 2024

*en % du PIB



Hausse de la DGF, variables d'ajustements, indicateurs financiers des départements, encadrement de l'IFER fixe, dotation élu local, crédits généraux et autres corrections diverses : le projet de loi des finances (PLF) pour 2024 concerne plus que jamais les collectivités territoriales.

Une nouvelle fois cette année, le projet de loi de finances propose l'ensemble des recettes et dépenses de l'État pour l'année suivante. Il détermine ainsi le budget de la France, c'est à dire la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges selon un équilibre économique et financier déterminé. Il comporte, entre autre, un certains nombres de mesures à destinations des entreprises, des particuliers et des collectivités locales.

S'agissant de ces dernières, plusieurs mesures étaient à l'étude lors de l'établissement de ce rapport.

A titre d'exemple, le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est augmenté de plus de 200 M€ euros par rapport à 2023 (à périmètre courant). Cette hausse de la DGF des communes pourrait permettre à 60% de communes de la voir augmenter en 2024.

Les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) devraient aussi augmentées.

Une compensation par l'État (24,7 millions d'euros en 2024) est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.

Par ailleurs, la modification du périmètre du fonds de compensation de la TVA, avec la prise en compte de l'aménagement des terrains de sport devrait améliorer la compensation de l'état sur ce dispositif.

Pour autant, cette hausse de la DGF annoncée (- de 1 %) reste en dessous de l'inflation, comprise entre 4 et 5 % ».

De plus, les pertes nettes des ressources pour les collectivités inscrites dans ce PLF 2024 sont évaluées à plus de 2 milliards d'euros.

En effet, les prélèvements sur recettes sont en baisse de 737 M€, la mission Relations avec les collectivités territoriales recule en crédit de paiement de 4,8 %, la Dotation de compensation de la réforme sur la taxe professionnelle (DCRTP) diminuerait de 67 M€ et le soutien exceptionnel pour les collectivités face à la croissance du prix de l'énergie passe de 1,5 milliard d'euros à 400 M€.

Enfin, les collectivités verront leur participation au redressement des comptes publics se renforcer malgré une baisse des dotations réalisée les années précédentes et des contraintes toujours plus omniprésentes (mise en place de nouvelles normes, de nouvelles mesures législatives) sur le fonctionnement des collectivités.

De manière synthétique, les principales mesures pour les collectivités :

Instauration d'une nouvelle exonération de taxe foncière de 25 ans pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique

Fixation de la dotation globale de fonctionnement

Les "variables d'ajustement" – un ensemble de dotations et compensations d'exonérations fiscales – sont ponctionnées

Estimation des montants des prélèvements effectués sur les recettes de l'Etat et destinés aux collectivités en 2024

Aménagement des dispositifs fiscaux de soutien au développement des territoires ruraux et prorogation des dispositifs fiscaux de soutien à la politique de la ville et au développement des territoires en reconversion

Aménagement de la suppression de la CVAE

Création d'un prélèvement sur les recettes de l'Etat pour compenser les pertes de recettes résultant de la réforme 2023 de la taxe sur les logements vacants

Ajustement des modalités de répartition des dotations de péréquation communales

Suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires

Prolongation temporaire du bouclier tarifaire sur l'électricité et modification des conditions d'établissement des tarifs réglementés de vente de l'électricité

....

Le texte prévoit un retour sous les 3 % de déficit public à l'horizon 2027, ainsi que la réduction progressive du ratio de dette publique rapportée au PIB, pour atteindre 108,1 % en 2027.

Ce texte définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 et les moyens qui permettront de l'atteindre, dans un contexte de sortie de crise économique et sanitaire liée au Covid. Un retour du déficit public sous la barre des 3% du PIB est prévu d'ici 2027 (contre 4,9% en 2023). Il ambitionne de réduire le déficit public, maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités (soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologiques et numériques...).

Selon le gouvernement, la trajectoire présentée dans le cadre de la loi de programmation 2023-2027 concilie ses engagements de réduire le déficit public, la dépense publique et les prélèvements obligatoires, avec le financement de ses priorités et notamment la réalisation d'investissements indispensables pour assurer les transitions écologique et numérique, soutenir la compétitivité des entreprises et atteindre le plein emploi.

La loi prévoit entre autre :

- la trajectoire de l'ensemble des administrations publiques, avec des dépenses fiscales nouvellement créées qui devront être bornées dans le temps (à trois ans maximum à partir de 2024) ;
- le cadre financier pluriannuel des administrations publiques centrales, avec un objectif "au plus" de stabilité globale des schémas d'emploi d'ici 2027, donc de possible diminution ;
- le montant maximal de l'ensemble des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales pour la période 2023-2027. Le montant a été actualisé sur la base de la loi de finances pour 2023 et du projet de loi de finances pour 2024 ;
- une diminution de l'impact environnemental du budget de l'État en réduisant de 30% le ratio entre les dépenses défavorables à l'environnement ("dépenses brunes") et les dépenses dont l'impact est favorable et mixte, entre la loi de finances pour 2022 et le projet de loi de finances pour 2027 (contre 10% dans le projet de loi initial). Les dépenses liées aux mesures de relance sont exclues du calcul ;

- des dispositifs d'aides aux entreprises limités à trois ans maximum (contre cinq ans dans le projet de loi initial) à partir de 2024 et le conditionnement du renouvellement de ces dispositifs à une évaluation de leurs efficacité et coût ;
- les objectifs et le cadre financier pluriannuel des administrations publiques locales et des administrations de sécurité sociale, avec un pilotage et un bornage dans le temps des niches sociales (à trois ans), chaque prorogation de niche sociale étant conditionnée à une évaluation des caractéristiques des bénéficiaires ainsi que de l'efficacité et du coût de la mesure ;

De plus, le gouvernement devra transmettre tous les ans au Parlement une stratégie pluriannuelle définissant les financements de la transition écologique et de la politique énergétique nationale, compatible avec les objectifs et la programmation des moyens financiers de la loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC).

Par ailleurs, le Sénat en nouvelle lecture a amendé le projet de loi, comme il l'avait fait en première lecture, pour :

- accélérer la baisse du déficit public en le ramenant à 2,5% dès 2025 et à 1,7% en 2027 ;
- fixer à l'État le même effort d'économies que celui exigé des collectivités locales ;
- inscrire un objectif de 5% de réduction des fonctionnaires de l'État d'ici 2027 ;
- écarter les dépenses contractualisées entre l'État et les collectivités de l'objectif de réduction des dépenses réelles de fonctionnement de ces dernières.

Enfin, dans son avis sur le projet de loi de programmation des finances publiques, examiné par les députés, le Haut Conseil des finances publiques épingle l'optimisme de l'exécutif dans ses hypothèses macroéconomiques.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

*Dans un contexte intercommunal et communal à fort enjeu
pour les Ulissiennes et Ullisiens*

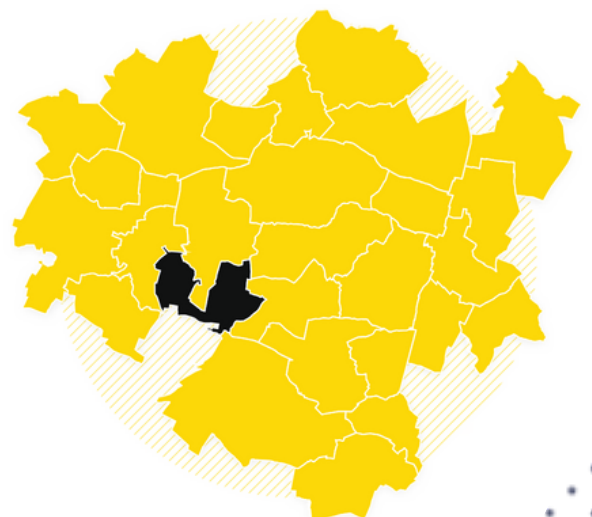
Créée le 1er janvier 2016, la Communauté Paris-Saclay (CPS) réunit les anciennes communautés d'agglomération d'Europ'Essonne et du Plateau de Saclay ainsi que les communes de Verrières le-Buisson et de Wissous. Ainsi, 27 communes et 300 000 habitants composent l'agglomération

La CPS, grâce à son travail de concertation, a mis à jour sa feuille de route la période 2021-2031, qui a été adoptée par le Conseil communautaire du 15 décembre 2021 et qui constitue un avenant au projet de territoire initial. Elle s'articule autour des cinq axes du projet de territoire renouvelés pour tenir compte à la fois du chemin parcouru pendant le dernier mandat et des nécessaires évolutions :

- Une politique de développement économique affirmant la primauté de l'emploi et la création de richesses
- Une politique des déplacements facilitant le quotidien des usagers
- Un aménagement durable conservant un cadre de vie privilégié et équilibré
- Une politique de cohésion sociale valorisant les dynamiques locales et contribuant au rayonnement communautaire
- La recherche de l'efficacité grâce à une gouvernance partagée

Ces axes stratégiques sont déclinés en orientations politiques puis en plans d'actions.

Les élus communautaires ont choisi de conjuguer leurs forces pour écrire une nouvelle page dans l'intérêt de l'agglomération, de ses communes et de ses habitants.



Les orientations politiques
Conseil Municipal
09 novembre 2023

Le projet politique

MAIRIE DES ULIS



Restez informés
lesulis.fr     
@lesulisofficiel

Le projet politique



Cette année de nouveau, notre équipe fait le choix de perpétuer les bonnes pratiques financières de la ville et depuis la rentrée scolaire, élus et services élaborent ensemble la mouture du budget de l'année 2024.

Ce document vise à anticiper et prévoir les dépenses et les recettes de la collectivité qui lui permettront de fonctionner et d'effectuer un certain nombre d'investissements. Celui-ci sera soumis au Conseil municipal comme chaque année.

Notre commune a été construite principalement dans les années 60 et à l'époque nous étions loin des premières alertes écologiques et climatiques. La ville n'a donc pas été pensée pour y faire face.

Aujourd'hui les défis climatiques, écologiques, énergétiques et sociaux sont bien d'actualité et conditionnent la durabilité de notre mode de vie.

Aux Ulis comme partout dans le monde, ce seront d'abord les plus précaires qui seront impactés mais nous sommes évidemment toutes et tous concernés et il convient d'anticiper ces nouveaux enjeux.

“ANTICIPER ET ADAPTER POUR LA
VILLE DE DEMAIN.”

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Dans ce contexte, le mot « adaptation » prend un sens très fort : il s'agit bien d'anticiper au mieux, de manière active les évolutions de notre mode de vie.

Parce que bâtir une société plus juste et plus équilibrée suppose un investissement massif du champ des réussites éducatives globales, depuis le début de ce mandat, nous faisons de l'éducation une priorité. Les bâtiments de nos groupes scolaires constituent de véritables îlots de chaleur sur la ville ce qui impacte directement les conditions d'apprentissage de nos enfants et les conditions de travail des enseignants. Les bâtiments et les cours d'école sont à repenser.

C'est pourquoi nous faisons le choix d'un calendrier ambitieux de la résilience écologique et éducative dans nos écoles et leurs cours de récréation afin de remplacer progressivement le bitume par un revêtement qui évite les « îlots de la chaleur » et le ruissellement qui permet l'augmentation de la végétation (plantations d'arbres, potagers pédagogiques, se poursuivront). En 2024, nous continuerons donc l'aménagement de cours végétalisées dans les écoles ainsi que le projet de jardin-foret gourmande au parc urbain.

Parmi les principales évolutions pour améliorer la résilience de notre ville et poursuivre la transition écologique, on retrouve l'organisation de l'espace public pour les mobilités des habitants.

Aujourd'hui il est important de limiter la construction neuve et ses impacts, en faisant évoluer l'existant. Il faut penser la rénovation comme une opportunité pour mettre en œuvre la transition. En 2024, nous mettons en place un véritable plan Ecole pour la rénovation de nos Groupes Scolaires.

L'organisation de l'espace public doit évoluer pour diminuer le besoin de déplacement et favoriser les transports en commun et les mobilités actives. La route doit être pensée dans son usage partagé. En 2024 nous poursuivons le travail avec Ile De France Mobilité et le service mobilité de la communauté Paris Saclay concernant le projet d'extension de la gare routière.

Aussi, la santé et le bien être des habitants sont essentiels. Cela implique de travailler à l'amélioration du cadre de vie, au changement des comportements, d'adapter l'offre de soins. En 2024, la ville des Ulis verra l'ouverture d'un centre médico-psycho-pédagogique dans le centre médico social de la Chataigneraie et l'offre médicale du centre municipal de santé renforcé. Nous allons également poursuivre la lutte contre les espèces animales dites « liminaires » (pigeons, rats...) et œuvrer pour l'extension des locaux poubelles extérieurs sécurisés. Pour accompagner les mauvais comportements, la police municipale mettra également en place une brigade verte dédiée à la lutte contre les dépôts sauvages.

Et enfin, dans la continuité des groupes de travaux citoyens et des instances participatives mises en place, nous expérimenterons les premiers budgets participatifs. Parce qu'il est essentiel que chaque habitante et habitant qui le souhaite, puisse s'impliquer pleinement dans la vie de sa ville.

Un choix financier demeure avant tout un choix politique. Le service public demeure notre bien commun et incarne la prédominance du collectif sur l'intérêt individuel et privé. Nos choix budgétaires seront donc essentiellement tournés vers ce dernier, sa survie et son avenir pour lui



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



BIEN GRANDIR

- CRÉATION D'UN CENTRE MÉDICO-SOCIAL
- CRÉATION D'UN DEUXIÈME RELAI PETITE ENFANCE
- ÉCOLE DU PARC



SANTÉ ET BIEN VIVRE SA RETRAITE

- ORGANISATION D'UN SALON BIEN VIEILLIR
- RENFORCER L'OFFRE MÉDICALE DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ



GADRE DE VIE DIGNE POUR TOUTES ET TOUS

- POURSUIVRE LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES ANIMALES DITES « LIMINAIRES »
- EXTENSION DES LOCAUX POUBELLES EXTÉRIEURS SÉCURISÉS



TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

- JARDIN-FORÊT GOURMANDE AU PARC URBAIN
- AMÉNAGEMENT D'UN « CANIPARC »
- POURSUITE DE L'AMÉNAGEMENT DE COURS VÉGÉTALISÉS DANS LES ÉCOLES
- CRÉATION D'UN VERGER

ZOOM SUR DES PROJETS 2024



DÉMOCRATIE LOCALE ET PARTICIPATION CITOYENNE

- MISE EN PLACE DE BUDGETS PARTICIPATIFS
- DYNAMISATION DE LA PLATEFORME PARTICIPATIVE

TRANQUILLITÉ ET SÉRÉNITÉ PUBLIQUES



- MISE EN PLACE D'UNE BRIGADE VERTE (ILOTAGE DE LA POLICE MUNICIPALE)
- DÉVELOPPEMENT DES LIENS POLICE-POPULATION
- RENFORCEMENT DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE



UNE VILLE DE SPORT

- ÉLABORATION D'UNE CHARTE DU SPORT
- CRÉATION D'UNE AIRE DE GRANDS JEUX FAMILIALE AU PARC PAUL LORIDANT



UNE VILLE DE CULTURE

- DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE CULTURES SCIENTIFIQUES
- MICRO-FOLIE



VILLE ASSOCIATIVE ET SOLIDAIRE

- FORUM PARENTALITÉ
- INSTALLATION DU CONSEIL LOCAL DE LA VIE ASSOCIATIVE



UN BASSIN D'EMPLOIS

- ORGANISATION DU FORUM DES METIERS ET DES STAGES
- ADHÉSION À L'ASSOCIATION TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE

L'ATTEIRISSAGE 2023

L'année 2023 a été marquée, entre autre, par un niveau d'inflation record, une crise énergétique, contraignant la collectivité lors de cet exercice

L'atterrissage 2023 est un exercice qui consiste à estimer les résultats de l'exercice au regard de l'exécution budgétaire. Cela implique de prendre en compte toutes les recettes et les dépenses réalisées à une date donnée, ainsi que les variations potentielles à venir jusqu'à la fin de l'exercice.

Les estimations de résultats d'exercice budgétaire peuvent être utilisées pour planifier des stratégies de gestion financière, pour évaluer les performances financières passées et pour prévoir les besoins futurs en matière de financement.

LES ESTIMATIONS DE RÉSULTATS D'EXERCICE BUDGÉTAIRE SONT IMPORTANTES POUR LA COLLECTIVITE CAR ELLES PERMETTENT DE DÉTERMINER LA FAISABILITÉ DES PROJETS FUTURS ET À IDENTIFIER LES DOMAINES OÙ DES ÉCONOMIES PEUVENT ÊTRE RÉALISÉES.

POUR ALLER PLUS LOIN

PERSPECTIVE DE
RESULTAT 2023

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le budget de la collectivité pour l'année 2023 témoigne d'une résilience notable, soutenue en grande partie par les excédents des années précédentes.

Pour autant, ce budget s'est construit et réalisé avec de choix courageux en faveur des Ulissiennes et des Ulisiens, notamment en n'augmentant pas la fiscalité des ménages, en ne contractant pas d'emprunts pour le financement des opérations d'équipements réalisées, en maintenant l'ouverture des services publics (exemple la piscine), en proposant des politiques publiques répondant toujours au mieux aux attentes des habitants et une politique tarifaire plus cohérente.

Ainsi, bien que l'exercice budgétaire ne soit pas encore terminé, le résultat de la section de fonctionnement, qui finance les investissements, devrait enregistrer une légère augmentation.

La marge de manœuvre de la collectivité demeurant donc positive, malgré une baisse des recettes de fonctionnement et une augmentation des dépenses. La diminution des produits des services, la dynamique des recettes fiscales et les mesures d'accompagnement mises en place par le gouvernement expliquent cette tendance.

En outre, le budget a dû absorber la charge supplémentaire principalement due à l'augmentation des contrats liés à l'inflation, des fluides et de la masse salariale, suite aux mesures gouvernementales non compensées en 2023.

L'exécution du budget 2023 augmentera par rapport à celui de 2022.

En section de fonctionnement, le niveau des recettes et des dépenses devraient augmenter : l'enjeu pour cette fin d'exercice étant d'optimiser au mieux le résultat budgétaire de la ville afin de préserver ses épargnes.

Quant à la section d'investissement, le budget de 2023 a permis de financer l'intégralité des dépenses d'équipement de la ville. Ces dernières poursuivent leur dynamique, notamment du fait de la volonté de la Municipalité d'améliorer le cadre de vie des Ulissiennes et des Ulisiens, d'entretenir le patrimoine communal compte tenu de enjeux environnementaux, et de répondre aux besoins de la population, s'agissant de l'agrandissement des écoles et la rénovation des structures et infrastructures municipales.

Enfin, le résultat prévisionnel de la section d'investissement de l'exercice 2023 se situe aux alentours de 1 M€ à la date de rédaction de ce rapport. Le niveau de réalisation prévu pour ce budget en fonctionnement est de 44 M€ en dépenses et 45 M€ en recettes. Les chiffres annoncés pour l'exercice 2023 seront précisés lors de la présentation du budget.

| Nature | Commentaire | BP 2023 | BS 2023 | CM Août2023 | Atterrissage estimé au 31/12 | Taux de réalisation estimée au 31/12 |
|--------|--|----------------------|----------------------|----------------------|------------------------------------|---|
| R013 | Atténuations de charges | 265 000,00 | | 187 872,31 | 281 808,47 | 106,34 % |
| R70 | Produits des services, domaines, ventes diverses | 4 948 741,00 | 7 000,00 | 2 285 729,64 | 3 928 594,46 | 79,27 % |
| R73 | Impôts et taxes | 16 712 296,00 | | 10 930 704,52 | 15 896 056,78 | 95,12 % |
| R731 | Fiscalité locale | 16 411 014,00 | | 9 964 026,43 | 15 946 039,65 | 97,17 % |
| R74 | Dotations et participations | 7 223 024,00 | | 5 780 401,01 | 7 670 601,52 | 106,20 % |
| R75 | Autres produits de gestion courante | 1 130 140,00 | | 539 094,70 | 808 642,05 | 71,55 % |
| R76 | Produits financiers | 4 000,00 | | 2 514,75 | 3 772,13 | 94,30 % |
| R77 | Produits exceptionnels | 10 000,00 | | 559,36 | 839,04 | 8,39 % |
| R78 | Reprises sur provisions pour risques et charges | 400 000,00 | | 400 000,00 | 400 000,00 | 100,00 % |
| | TOTAUX | 47 104 215,00 | 7 000,00 | 30 090 902,72 | 44 936 354,08 | 95,38 % |
| D011 | Charges à caractère général | 10 627 169,00 | 921 014,00 | 5 590 074,55 | 10 385 111,83 | 89,93 % |
| D012 | Charges de personnel | 29 264 156,00 | | 19 399 077,51 | 28 098 616,27 | 96,02 % |
| D014 | Atténuations de produits | 2 744 631,00 | | 1 601 621,00 | 2 702 431,50 | 98,46 % |
| D65 | Autres charges de gestion courante | 2 159 765,00 | 38 000,00 | 1 639 940,54 | 2 059 910,81 | 93,73 % |
| D66 | Charges financières | 261 844,00 | 17 794,00 | 167 787,23 | 251 680,85 | 90,00 % |
| D67 | Charges exceptionnels | 6 650,00 | 33 300,00 | 24 935,96 | 37 403,94 | 93,63 % |
| D68 | Dotations aux provisions pour risques et charges | 40 000,00 | | | 20 000,00 | 50,00 % |
| | TOTAUX | 45 104 215,00 | 1 010 108,00 | 28 423 436,79 | 43 555 155,19 | 94,45 % |
| | EPARGNE BRUTE | 2 000 000,00 | -1 003 108,00 | 1 667 465,93 | 1 381 198,89 | |

LE BUDGET 2024

L'année 2023 a été marquée par l'inflation et la crise énergétique, de la situation nationale et internationale actuelle..

Le budget de la section de fonctionnement augmente par rapport à l'année dernière pour répondre aux besoins des Ulissiennes et Ulissiens et amortir le poids des contraintes pesant sur la collectivité.

Les recettes évolueront en fonction de la fréquentation aux activités municipales, à la politique tarifaire, au soutien financier des partenaires de la ville et à la dynamique fiscale du territoire.

Par ailleurs, des mesures d'économie ont été mises en place pour protéger la capacité d'investissement de la collectivité. L'objectif est d'améliorer la qualité des services proposés aux citoyens.

Enfin, Le budget est basé sur des piliers solides tels que l'optimisation des résultats de l'année précédente, l'utilisation de l'autofinancement issu de la section de fonctionnement pour financer une partie des investissements, et la réévaluation des politiques publiques.

POUR ALLER PLUS LOIN

Section de Fonctionnement

Les recettes
Les dépenses

Section d'investissement

Les recettes
Les dépenses
La gestion de la dette
le PPI

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Approche du budget 2024...

Les premiers éléments budgétaires révèlent une augmentation du budget de la section de fonctionnement par rapport à l'année précédente.

En effet, porté par la dynamique du projet municipal, certaines dépenses sont en augmentation, notamment les dépenses liées aux activités proposées aux Ulissiennes et Ulissiens.

D'autres augmentations s'imposent cependant à la collectivité, en l'occurrence les dépenses relevant de contrats (compte tenu de l'inflation, du coût des matières premières, des fluides) ou provenant des décisions gouvernementales (mesures gouvernementales sur le salaire des fonctionnaires, respect des normes..).

S'agissant des recettes, principalement composées de la fiscalité, elles évolueront compte tenu des données du territoire, de la politique tarifaire et du soutien financier des différents partenaires de la ville.

Pour autant, le budget 2024 entend poursuivre la dynamique de l'action municipale et sera soumis au vote du Conseil au mois de décembre, comme chaque année.

Aussi, afin de se préparer aux éventuelles nouvelles contraintes financières, et plus largement à l'avenir, des choix budgétaires courageux ont été effectués et des mesures d'économie ont été mises en place : la gestion rigoureuse des dépenses reste la principale méthode pour protéger la capacité d'investissement de la collectivité, et des recherches de financement supplémentaires viendront compléter cette démarche.

L'objectif, in fine, est de fournir la meilleure réponse possible aux Ulissiennes et aux Ulissiens en améliorant constamment la qualité des services proposés. La collectivité reste donc vigilante quand à la maîtrise des charges obligatoires de la collectivité, telles que la masse salariale et l'endettement.

Enfin, le budget a été établi en se basant sur des piliers solides pour garantir la capacité de la ville à répondre aux besoins actuels et futurs de citoyens. Tout d'abord, l'optimisation des résultats de l'année 2023, qui permettra de couvrir les nouvelles dépenses prévues pour 2024 sans augmenter la fiscalité, sera primordiale. Deuxièmement, l'utilisation de l'autofinancement issu de la section de fonctionnement pour financer une partie des investissements, tout en maintenant l'effort d'équipement, participe à la stratégie d'investissement de la ville. Ensuite, la réévaluation des politiques publiques tout au long de l'année permettra de mieux intégrer les projets à forts enjeux portés par la municipalité, relatifs au bien grandir, à la co-construction d'une ville résiliente, à la participation citoyenne, à la transition écologique, à l'amélioration du cadre de vie, et bien d'autres.



Les orientations politiques
Conseil Municipal
09 novembre 2023

La Section de Fonctionnement

MAIRIE DES ULIS



Restez informés
lesulis.fr     
@lesulisofficiel

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget 2024 doit relever un défi inédit : il doit être un véritable amortisseur s'agissant des contraintes pesant sur la ville et suffisamment ambitieux pour poursuivre le projet politique voulu par la municipalité.

Ainsi, la période de préparation budgétaire actuelle revêt un caractère primordiale compte tenu de la nécessité d'évaluer et d'arbitrer les besoins budgétaires tout en étant en corrélation avec les problématiques actuelles, les besoins de services publics de la population et la sauvegarde des fondamentaux budgétaires.

De BP à BP, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pourrait se traduire de la façon suivante :

| Dimensions | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Charges à caractère général (011) | 8814 | 8602 | 9 247 | 10 627 | 10 000 |
| Charges de personnels et frais assimilés (012) | 27 535 | 28 130 | 28 405 | 29 264 | 29 866 |
| Autre charges de gestion courantes (65) | 1 770 | 2 046 | 2 038 | 2 159 | 2 216 |
| Intérêts de la dette (66) | 301 | 301 | 224 | 261 | 405 |
| Autres dépenses de fonctionnement | 2 817 | 2 943 | 2 856 | 2 791 | 2 747 |
| TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 41 239 | 42 025 | 42 773 | 45 104 | 45 234 |

chiffres en milliers d'euros

Les charges générales (chapitre 011)

Elle seront considérablement affectées en 2024 par une augmentation significative des coûts contractuels liés aux accords conclus par la ville (assurance, maintenance, prestations de services, restauration). Cette augmentation s'ajoutera cette année encore au niveau élevé des dépenses liées aux fluides.

Pour autant, la ville continuera de rationaliser ses dépenses de part les techniques d'achats utilisées et dans l'esprit des mesures prises dans le cadre du plan de sobriété qu'il est primordiale de faire perdurer.

De plus, la ville a fait le choix courageux de maintenir son offre de service malgré ce contexte, en le réadaptant aux besoins de la population (l'offre sportif - piscine, l'offre culturel - spectacle et activités, l'offre de loisirs - animation, l'offre de séjours - enfants et jeunes enfants, l'offre de santé - CMS...)

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Ainsi, les principales dépenses de fonctionnement qui seront en augmentations sont les suivants :



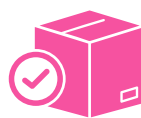
2 950 K€

Fluides



2 188 K€

Achats et contrats
de prestations de
services



332 K€

Charges locatives et de
copro.



636 K€

Contrats de
maintenance



264 K€

Taxe foncière



48 K€

Assurance



261 K€

dépenses de
location

Pour autant, d'autres dépenses de fonctionnement sont en diminution, dont notamment :



200 K€

Eau,
assainissement



178 K€

Frais de
télécommunication
et affranchi.



935 K€

Frais de nettoyage, de
gardiennage et
d'entretien



726 K€

Versement a des
organismes divers
(études..)



448 K€

fournitures
diverses



111 K€

Dépenses
alimentaires
hors restau.



46 K€

Dépenses de
carburant



651 K€

Frais divers
(annonces,
transports,
impressions..)

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

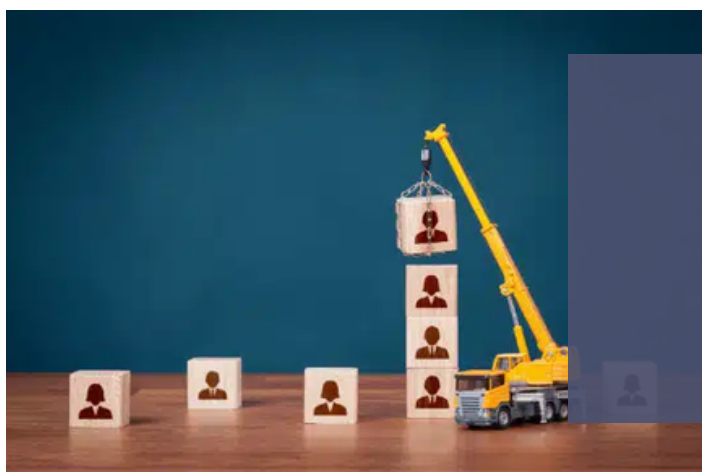
les dépenses de personnel

Déjà contraintes financièrement, conséquence de multiples facteurs – baisse des recettes fiscales, hausse du point d'indice, explosion des coûts de l'énergie, mise en place prochaine de la protection sociale complémentaire obligatoire, etc...), la collectivité se doit plus que jamais piloter efficacement la masse salariale et la prospective RH.

Elle doit également conduire cette démarche stratégique de pilotage de l'organisation dans l'objectif d'inclure les agents et de leur permettre l'épanouissement nécessaire à la réussite collective des politiques publiques mises en œuvre.

Aussi, la Municipalité veillera à maintenir une politique salariale cohérente et équitable pour ses agents, tout en prenant en compte les contraintes budgétaires.

Elle poursuivra son engagement en faveur de la formation et du développement professionnel de ses agents.



EVOLUTION

+2%

Augmentation de la masse salariale compte tenu des mesures gouvernementales

1. La structure des effectifs et l'évolution des dépenses de personnel en 2023

Au 1er novembre 2023, la collectivité dispose de 675 postes permanents correspondant à 671,8 équivalents temps plein (ETP), dont 26 postes d'assistant(e)s maternel(le)s.

Les emplois permanents représentent toujours plus de 90% des dépenses du chapitre 012.

Cette année a été marquée par des difficultés encore plus prégnantes de recrutement sur des postes nécessitant une expérience et/ou expertise technique particulière, entraînant une moyenne d'environ 8 postes vacants par mois.

Dans sa volonté de poursuivre la mettre en oeuvre de sa gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, la ville entend prévenir ses besoins en ressources humaines, mettre en cohérence les besoins d'emplois et les ressources, identifier les besoins en compétences, en prenant en considération les évolutions technologiques, réglementaires et économiques et apporter une réponse aux enjeux liés aux usures professionnelles.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Par, la pyramide des âges de la collectivité fait apparaître un vieillissement des agents (presque 55.7 % des agents permanents ont plus de 50 ans, et 51% des agents ont plus de 40 ans). Ce phénomène risque donc de s'amplifier du fait de l'allongement de la durée du travail, malgré le travail déjà mené sur l'anticipation des usures professionnelles, l'accompagnement à la réorientation professionnelle. Le coût de ces remplacements ou renforts ponctuels s'élève à environ 492 963 € au 1er novembre 2023, représentant 2.1 % de la masse salariale.

S'agissant des dispositifs d'insertions :

- 8 apprentis ont été recrutés en 2023.
 - 6 personnes bénéficient de Contrat Unique d'Insertion (CAE-PEC) dont 2 contrats adulte relais en partenariat avec pôle emploi avec une mise en stage sur un poste vacant pour l'un des adultes relais au 1er mai 2023.
 - 2 étudiants stagiaires rémunérés (stage de plus de deux mois) ont été accueillis.
- La dépense représente environ 142 059€.

S'agissant des emplois saisonniers, 80 jeunes ont été recrutés sur la saison estivale dont 40 dans les centres de loisirs pour une dépense de 223 974 €.

S'agissant des mises à disposition de personnel : conformément à la convention établie avec la communauté d'agglomération, 21 agents sont mis à disposition de la CPS, sur les compétences voirie et aménagement urbain, pour un équivalent de 10.19 ETP. La somme de 451 626 € correspondant aux salaires et CLECT est refacturée au territoire.

La ville met également à disposition du CCAS 6 agents à temps complet, soit une masse salariale de 306 993 €, et 4 agents sont mis à disposition de la caisse des écoles, dans le cadre du projet de réussite éducative, pour un montant de 184 248 €.

2. Les éléments de rémunération de l'année 2023

Au 1er novembre 2023, le traitement indiciaire représente environ 51 % du budget réalisé soit 11 998 261 € (agents titulaires et contractuels indiciaires - ne sont pas pris en compte les assistantes maternelles, les vacataires et intermittents du spectacle).

Pour ce qui est de la nouvelle bonification indiciaire, elle s'élève à 91 287 € (ne sont concernés que les agents titulaires), le supplément familial de traitement est de 232 722 € et la part consacrée au régime indemnitaire des agents équivaut à 2 498 975 € (10.5 % du budget réalisé au 1er novembre 2023).

De plus, 1 100 000 € sont versés pour la prime de fin d'année de la collectivité conservée au titre des avantages acquis avant 1984, au sens de l'article 111 de la loi n°84-53.

Concernant le le cadre du Complément indemnitaire (CIA), 96 323 € ont été versés. S'agissant des avantages en nature (logements et repas), ils s'élèvent à 76 807 €.

De plus, cette année, les dépenses liées aux validations de service s'élèvent à 67 552 €, en hausse significative comparé à l'année 2022 (3 059,47 €) et 16 478 € ont été dépensés pour les frais de déplacement et formation contre 10 206 € en 2022. Cette hausse est due aux formations qui sont de plus en plus réalisées en présentiel, contrairement aux années COVID. Cette démarche valorise une volonté de progression des agents de la collectivité en lien avec le projet municipal.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

S'agissant du coût global dédié l'action sociale à destination de ses agents, la collectivité a dépensé 213 478 € en 2023 (soit environ 0.8% de la masse salariale des emplois permanents).

Par ailleurs, 29 509 € ont été consacrés aux remboursements de prestations sociales (accueils de loisirs, enfant en situation de handicap...) et 52 705 € à la participation mutuelle et prévoyance.

Par ailleurs, la ville verse 131 264 € au Comité National d'Action Social (CNAS) afin que les agents puissent bénéficier de toutes les prestations proposées par cet organisme.

Enfin, les mesures gouvernementales de 2023 (la hausse de 1,5 % de la valeur du point d'indice, la revalorisation des 1ères grilles indiciaires de catégorie C et B et le rehaussement de l'indice minimum) ont eu un impact non négligeable sur le budget 2023 et ont coûté à la ville plus de 700 000 € de plus par rapport aux mesures 2022 qui étaient de 350 000€.

21. La durée effective du travail

Avec la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, les régimes dérogatoires aux 1607 heures ont été supprimés. Dans le respect du dialogue social et de la négociation, la ville a mis en place les 1607 heures au 1er janvier 2023. Les agents annualisés travaillent 1600 heures plus 7 heures pour la journée de solidarité.

D'autre part, le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune des Ulis est fixé à 37 heures par semaine pour l'ensemble des agents inscrits dans un cycle hebdomadaire et à 39 heures par semaine pour les Directeurs, les Collaborateurs de cabinet et les membres de la Direction générale.

3. L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour 2024

Les services sont dans une perpétuelle dynamique de réflexion et d'anticipation sur les mouvements du personnel, les évolutions de leurs métiers et pratiques professionnelles, et créent ainsi les opportunités d'optimisation des dépenses.

L'augmentation de la masse salariale 2024 s'explique essentiellement par la hausse de 1,5 % de la valeur du point d'indice, la revalorisation des 1ères grilles indiciaires de catégorie C et B et attribution de 5 points d'indice à tous les agents, à partir de janvier 2024. L'évolution prévisionnelle est de 720 000 € soit une augmentation d'environ 3,2 % des emplois permanents.

Par ailleurs les évolutions des services permettent des redéploiements d'effectifs engendrant une masse salariale relativement stable -0,3 % (hors évolution du point d'indice + 5 points d'indice).

Le glissement vieillesse technicité (GVT) fait également augmenter de manière incompressible la masse salariale (+180 875 €).

De plus, il est prévu comme en 2023 le recrutement de 40 animateurs en contrats mensuels saisonniers qui représente environ 100 000 €, en lieu et place de contrats de vacances.

Et comme chaque année, le dispositif emplois saisonniers d'été sur les autres services sera de nouveau maintenu. Ainsi, 40 postes inscrits cette année au budget (100 000 €).

Aussi, il est prévu le recrutement de 80 emplois saisonniers pour un coût total de 200 000 €.

Ensuite, la collectivité est également engagée dans les dispositifs d'insertion ou réinsertion professionnelle et conserve donc 5 postes en contrat unique d'insertion (en partenariat avec pôle emploi) et reconduit 1 poste d'adulte-relais (convention avec la Préfecture).

Le budget 2024 prévoit 16 postes en apprentissage et l'accueil d'au moins 5 étudiants en stage de plus de deux mois donc rémunérés.

De ce fait, le budget formation des apprentis sera relativement égal à 2023, avec une partie remboursée par le CNFPT.

Le dispositif insertion impactera le budget de la ville des Ulis à hauteur de 303 855 €.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

S'agissant des services civiques, la ville souhaite renforcer le lien intergénérationnel présent sur le territoire en permettant aux jeunes d'apporter des moments de gaieté aux personnes âgées qui vivent seules, principalement à domicile, de les accompagner pour des sorties, de créer du lien social dans leur quartier et de rencontrer d'autres seniors.

Ainsi, les différentes évolutions devraient avoir un impact sur le montant global du budget RH prévisionnel 2024 qui augmente de 2,02 % par rapport au BP 2023 (à noter, sans l'augmentation du point d'indice, le budget serait relativement stable à savoir -0,3 %).

Enfin, et parce que le bien être au travail est important, des actions complémentaires seront menées en 2024 à destination du personnel communal afin d'améliorer leur Qualité de vie au travail. Elles porteront à la fois sur des actions ponctuelles, voire pérennes (dépenses de fonctionnement) et des actions structurantes (dépenses d'investissement). Les effets sont dorés et déjà visibles puisque l'augmentation de la fréquentation pour le service scolaire et les actions mises en place par la collectivité pour les agents en 2023, valorisent, à titre d'exemple, la dynamique et la créativité éducatives de ses acteurs.

* Différence BP 2023/BP2024

| ECARTS SIGNIFICATIFS/ENV. | BP2023 | BP 2024 |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| Emplois permanents | 26 665 302 | 27 517 177 |
| Heures supp | 280 660 | 117 197 |
| Dispositifs d'insertion | 448 458 | 303 855 |
| Vacations | 1 108 237 | 1 093 736 |
| Remplacements | 0 | 25 208 |
| Emplois été | 200 000 | 200 000 |
| Autres postes de dépenses RH | 561 500 | 599 500 |
| TOTAL | 29 264 156 | 29 856 673 |

Les autres dépenses de fonctionnement

Les mécanismes de péréquation

Compte tenu du projet de Loi de Finances pour 2024, le montant du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) qui sera prélevé sur les recettes fiscales de la collectivité est estimé à 8 K€.

A cette dépense s'ajoute le fonds national de garantie individuelle de ressources, plus communément appelé FNGIR, créé pour gommer les disparités provoquées par le remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale (CET) qui est estimé pour 2024 à 2 733 K€.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les subventions versées

Le tissu associatif Ulissien est primordial et indispensable. Outre le soutien financier réalisé par la Ville qui sera encore en augmentation cette année, la ville entend poursuivre ses partenariats avec les associations pour la réalisation de projets communs portant sur des activités sportives, sociales, culturelles et artistiques réalisées nécessairement sur le territoire (appel à projet..)

Il est important de noter que le soutien financier n'est pas la seule forme de soutien proposée aux associations. Il convient de prendre en compte le soutien logistique, comme la mise à disposition de locaux ou de matériels, ou le soutien technique, comme une aide à la gestion ou à la communication. En soutenant financièrement le tissu associatif, la ville peut contribuer à la dynamisation de la vie locale, à la promotion de la citoyenneté active et à la réalisation de projets d'intérêt général pour le bien-être de la population.

S'agissant des subventions versées au CCAS et à la Caisse des Ecoles, elles seront fonction des besoins des organismes concernés et devront permettre de maintenir un niveau de prestation équivalent aux usagers. Ces subventions tiendront compte du résultat comptable prévisionnel de l'exercice 2023.

Le total des aides versées par la ville dépassera les 1 400 K€.

Les charges financières

Les charges financières liées aux intérêts d'emprunts sont des dépenses importantes pour la commune si elle a recours à l'emprunt pour financer ses investissements. Les intérêts d'emprunts représentent le coût du crédit et sont déterminés en fonction du montant emprunté, de la durée de l'emprunt et du taux d'intérêt.

La ville des Ulis s'efforce de maintenir un niveau d'endettement raisonnable pour garantir la pérennité de ses investissements tout en respectant les normes de gestion financière édictées par l'Etat. Ainsi, les montants alloués aux charges financières seront évalués en fonction de la dette en cours et de la capacité d'investissement de la collectivité. Cela permettra d'assurer un équilibre financier sain tout en poursuivant le développement de la ville des Ulis.

Pour autant, compte tenu du contexte monétaire et de la flambée des taux d'intérêts (hors taux fixe), le poids des intérêts de la dette de la ville sera en augmentation (+50 K€).

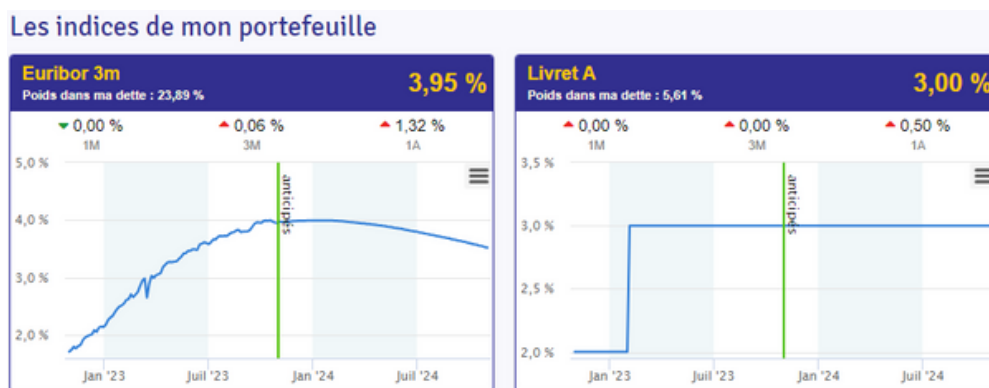
Taux fixe de marché ⓘ

| | Taux | evol. 1 mois | evol. 1 an |
|--------|--------|--------------|------------|
| 10 ans | 3,23 % | ▲ +0,08 % | ▲ +0,21 % |
| 15 ans | 3,08 % | ▲ +0,08 % | ▲ +0,22 % |
| 20 ans | 2,95 % | ▲ +0,09 % | ▲ +0,24 % |
| 25 ans | 2,81 % | ▲ +0,09 % | ▲ +0,27 % |

Semestrielle ▼ - base 30/360 - Flux constant ▼

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Compte tenu de la conjoncture actuelle, il n'y a pas, pour le moment, d'opportunités de renégociation des emprunts de la ville. La municipalité reste néanmoins vigilante sur les évolutions du marché et se réinterrogera sur la stratégie de renégociation si un changement intervient en 2024.



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes prévues dans le cadre du budget 2024 seront principalement composées, comme chaque année, de la fiscalité.

Pour autant, les autres recettes de la ville seront dynamiques, à des degrés différents à l'exemple des recettes pour le périscolaire puisqu'on note une augmentation de la fréquentation de l'ensemble des structures.

De BP à BP, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement pourrait se traduire de la façon suivante :

| Dimensions | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Produits des services (70) | 4 604 | 4 015 | 4 392 | 4 948 | 4 526 |
| Impôts et taxes (73) | 30 812 | 31 667 | 31 978 | 33 123 | 33 644 |
| Dotations et participations (74) | 6 992 | 7 015 | 6 990 | 7 223 | 7 695 |
| Autres produits de gestion (75) | 1 218 | 1 074 | 1 149 | 1 130 | 1 171 |
| Autres recettes de fonctionnement | 298 | 252 | 263 | 679 | 271 |
| TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 43 926 | 44 025 | 44 773 | 47 104 | 47 307 |

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les recettes qui seront inscrites au budget 2024 seront très légèrement en hausse.

Cette croissance s'explique en grande partie par les facteurs suivants :



Les produits des services

Ces produits liés aux activités proposés aux Ulissiennes et Ulisiens sont revus à la baisse compte tenu de la politique tarifaire actuelle, du niveau de fréquentation de certains équipements et du contexte économique actuel.



Impôts et taxes

Les recettes provenant de la fiscalité du territoire seront en augmentation, portées par la revalorisation des bases fiscales et du tissu économique du territoire.



Dotations et participations

Le budget 2024 devrait intégrer une participation plus importante des partenaires de la ville suite aux différents projets proposés, conséquence d'une démarche volontariste des services portant sur la recherche de subventions.



Produits de gestion courante

Compte tenu du contexte actuel, ces produits principalement composés des loyers perçus par la ville, seront en augmentation.

Les recettes fiscales

La prévision budgétaire pour 2024 intègre un produit des contributions directes (taxe foncière sur les propriétés bâties et non-bâties) en augmentation sous l'effet de la revalorisation nominale des bases de 4,5%, hors évolutions physiques (constructions, travaux...).

Cette revalorisation étant basée sur l'indice des prix à la consommation harmonisé, estimé lors de l'écriture de ce rapport, entre 4 et 5%, la collectivité est restée prudente quant à cette revalorisation.

Une attention particulière sera accordée aux bases fiscales qui ne seront notifiées à la ville, par les services fiscaux, qu'au mois de mars, dans la mesure où des incertitudes existent sur le niveau de compensation des allègements de fiscalité décidés par l'État.

Il est rappelé que le panier fiscal et les produits fiscaux de la collectivité ont été modifiés suite aux récentes réformes fiscales (suppression de la taxe d'habitation (TH), transformations liées à la taxe foncière sur les propriétés bâties, diminution de moitié des impôts économiques, suppression de la CVAE etc..).

Autre rappel, face aux difficultés rencontrées par les commissions départementales des valeurs locatives (CDVL) en charge des travaux d'actualisation des valeurs locatives, il a été décidé de reporter de deux ans l'intégration des nouveaux paramètres dans les bases d'imposition. L'actualisation des valeurs locatives ne devrait donc intervenir que pour les impositions de 2025.

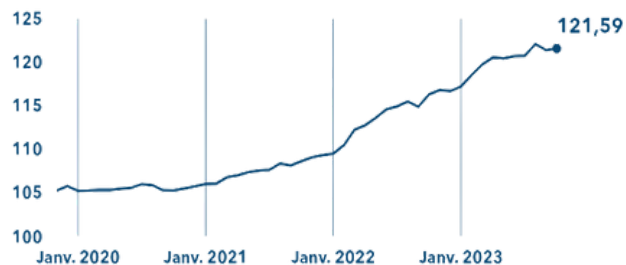
Pour 2024, les valeurs locatives ne seront actualisées que sur la base du seul mécanisme annuel d'actualisation des tarifs.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Inflation harmonisée en octobre (provisoire)

: +0,2% sur un mois et +4,5% sur un an

Indice des prix à la consommation harmonisé en France pour l'ensemble des ménages (base 2015)



Source : Insee

© Data News Feed

Enfin, il est prévu de maintenir les taux de fiscalité directe durant tout le mandat afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les Ulissiennes, les Ulissiens et les entreprises. Il s'agit bien là d'un engagement de la municipalité.

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 12,76% | 12,76% | 12,76% | 12,76% | 12,76% | 12,76% |
| <i>Evolution n-1</i> | | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| Taux moyen national de référence | | | 25% | | | |
| Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties | 33,69% | 33,69% | 33,69% | 33,69% | 33,69% | 33,69% |
| <i>Evolution n-1</i> | 94,52% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| Taux moyen national de référence | | | 22% | | | |
| Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties | 71,96% | 71,96% | 71,96% | 71,96% | 71,96% | 71,96% |
| <i>Evolution n-1</i> | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| Taux moyen national de référence | | | 50% | | | |

Les Autres Recettes Fiscales Indirectes

Les recettes fiscales indirectes resteront stables pour l'année 2024. Elles englobent notamment l'Attribution de Compensation, qui varie en fonction des transferts de compétences entre la ville et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay. Cette dernière vise à prendre en compte les charges liées à l'exercice d'une compétence qui a un impact sur les recettes de l'impôt sur les entreprises, devenu une recette de l'intercommunalité.

Pour rappel, l'Attribution de Compensation restera stable sur la durée du mandat, sans modification du périmètre des compétences transférées. En effet, elle intègre l'impact lié au transfert des personnels dans le cadre du transfert de la compétence voirie, à la neutralisation des charges liées à l'animation du parc d'activités de Courtabœuf, et à la modification du montant de crédits consacrés à l'entretien de la voirie de la ville.

Enfin, les autres recettes de fiscalité indirecte (taxe de séjour, taxe sur la publicité extérieure, taxe sur les pylônes et sur l'électricité, taxe additionnelle sur les droits d'enregistrement) représenteront 1 200 k€ en 2024.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les subventions et dotations

Les subventions et dotations comprennent la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, ainsi que les autres dotations hors amortissements (dépense d'ordre).

S'agissant des dotations de l'Etat, malgré le gel du pacte de stabilité, le gouvernement prévoit une nouvelle participation des collectivités au redressement des finances publiques pour 2024.

Ainsi, la collectivité reste prudente quand aux effets liés à l'augmentation de la DGF inscrit dans le PLF 2024. La dotation forfaitaire et la Dotation de Solidarité Urbaine de la ville pourrait voir une légère augmentation du fait de la mise en œuvre de dispositif de péréquation entre communes et des modifications des indicateurs financiers.

Au chapitre des dotations, sont également imputées les participations d'autres acteurs publics tels que la Caisse d'Allocations Familiales. La prospective prend en compte un rebond de ces niveaux de participation, estimé à environ 2 304 k€ compte tenu des taux de remplissages des structures et des activités proposées.

Les produits des services

Les produits des services et autres recettes domaniales pourraient enregistrer une diminution significative en 2024, en raison d'une fréquentation modérée, et ce pour plusieurs raisons structurelles, aux activités culturelles et sportives, au contexte inflationniste actuel, et ce malgré une forte augmentation de l'offre de service proposé aux Ulissiennes et Ulissiens, au maintien des services publics et des équipements publics (à l'exemple la piscine).

Les autres activités donnant lieu à une facturation auprès de l'utilisateur (restauration scolaire, accueil périscolaire et extrascolaire, les bâtiments culturels...) seront eux en légère augmentation suite à la mise en place d'un accès plus grand aux activités.

Par ailleurs, il est prévu de poursuivre la réflexion sur les tarifs des prestations municipales en 2024. Pour rappel, cette mesure a pour double objectif d'apporter plus de cohérence dans les tarifs pratiqués, sans pénaliser le pouvoir d'achat des citoyens, et de rendre les tarifs suffisamment attractif pour faciliter l'accès aux prestations municipales.

Cependant, les recettes provenant des redevances d'occupation du domaine public provenant des entreprises présentes sur le territoire devraient diminuer, compte tenu, surtout, de la vente de la Maison de la justice et du droit à la CPS.

Autre diminution notable, les mises à dispositions de personnels refacturées aux différents partenaires de la ville seront en diminution compte tenu de la vacance de certains postes.

Les orientations politiques
Conseil Municipal
09 novembre 2023

La Section D'investissement

MAIRIE DES ULIS



Restez informés
lesulis.fr     
@lesulisofficiel

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le niveau d'équipement est un enjeu majeur pour la ville des Ulis.

Le programme envisagé mettra l'accent mis sur la rénovation du patrimoine communal et la réalisation de nouveaux équipements en réponse à l'urgence climatique et aux problématiques énergétiques actuelles.

La ville prévoit plus de 60 M€ en équipement sur les 15 prochaines années, en partie financé par ses partenaires (environ 50 %). La ville continuera également de puiser dans ses excédents pour financer ses dépenses d'investissement à hauteur de 30 %. Le recours à l'emprunt devra compléter cette stratégie de financement.

Par ailleurs, le Fonds de Roulement actuel continu de respecter le seuil recommandé par les chambres régionales des comptes, qui préconisent un seuil limite de deux mois du chapitre 012, afin de lui permettre de conserver des marges de manœuvre en cas d'aléas.

Les ressources propres devront donc représenter environ 30% des moyens dédiés au financement du PPI entre 2023 et 2026.

Le projet phare porte sur la rénovation des Groupes Scolaires à travers d'un plan. En effet, au regard des évolutions sociétales, pédagogiques et environnementales, ainsi que de la volonté politique de positionner la ville des Ulis en tant que territoire innovant en matière d'éducation moderne, il est prévu la rénovation des Groupes Scolaires afin qu'ils soient plus inclusifs, résilients, digitalisés, collaboratifs et anticipe les dérèglements climatiques à venir.

De plus, la stratégie d'investissement de la ville portera également sur de maintien en bon état de fonctionnement de l'ensemble du patrimoine communal tout en répondant aux besoins de la ville, au regard des objectifs définis par cette dernière dans le plan de sobriété énergétique.

Puis, afin d'améliorer le cadre de vie des Ulissiennes et des Ulisiens, une volonté accentuée de créer des espaces et des équipements permettant le développement de la biodiversité et des mobilités douces. Ces projets concourront au développement de la ville des Ulis, de son rayonnement, de son attractivité et de sa qualité de vie.

La ville souhaite également assurer la mise en œuvre de services publics modernes et de qualité à travers des programmes d'équipements numériques et le renouvellement des matériels et mobiliers. Ces investissements seront réalisés sur les équipements scolaires, culturels et sportifs, ainsi que sur les autres infrastructures de la ville. L'ensemble des dépenses réalisées par ville s'inscrit dans une démarche de transition écologique, qu'il s'agisse des techniques d'achats déployées, des procédés mis en œuvre, des matériaux envisagés et autres, pour un développement durable et responsable de la ville des Ulis.

Enfin, il convient également de distinguer les travaux qui seront réalisés :

Sur les équipements scolaires

Sur les équipements culturels et sportifs

Sur les autres infrastructures de la ville

Pour le fonctionnement de la ville, qu'il s'agisse de travaux ou de matériels / mobiliers / mobilité, dans une démarche de transition écologique.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



Travaux dans les écoles / centre de loisirs

L'année 2024 verra le début du plan de rénovation des Groupes scolaires de la ville qui prendra en compte l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux, sanitaires et éducatifs à venir.

Ce projet s'accompagnera des travaux suivants :
Création de cours végétalisées au sein des écoles,
Travaux de sécurisation et PPMS dans les écoles,
Travaux d'amélioration énergétique (LED...),

Travaux d'extension de l'école du Parc,

Mise en place de circulation propre-sale,

Mise en place / réfection des aires de jeux dans les écoles (Queue d'oiseau),

Rénovation de toitures pyramidales (phase 3 - les bergères)

La réhabilitation du Bois des Carrés

Les équipements sportifs et culturels

Compte de la vétusté de certains équipements, la ville prévoit certains travaux tels que :

Le changement d'éclairage dans les gymnases (Les Amonts) - passage au LED

Travaux de réagencement et de sécurisation au Centre de B.Vian

Travaux d'économie d'énergie à la piscine (Mise en place GTB..)

Etude de faisabilité mise en place salle des sports de combat

La mise en place d'aires de jeux aux Amonts

Le déménagement du pas de tir à l'arc

Changement de garde corps dans les gymnases

Rénovation du club House (tennis)



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



Autres travaux envisagés

Le programme d'équipement pour 2024 prévoit entre autre :

Travaux de rénovation au marché couvert
Poursuite des travaux de réfection et amélioration des aires de jeux
Travaux dans les logements de fonction

Travaux sur le réseau de chauffage primaire, secondaire de la Ville et les sous stations

Plantations diverses dans les parcs et espaces verts

Poursuite des travaux sur le plan vélo, élaboration de plan lumière,

Travaux d'accessibilité à l'ADAP

Travaux de modification d'éclairage dans les bâtiments administratifs (passage LED)

Travaux de la galerie technique

Changement de mobiliers urbains (Parc Paul Loridant) et réfection des cheminements piéton

Travaux réseaux électrique, fibre, création d'un Caniparc

Les matériels et équipements

La ville prévoit l'acquisition de matériels et équipements nécessaires au bon fonctionnement des services et des structures :

Matériels dans les écoles,

Matériels divers dans les structures sportives,

Matériels dans les équipements culturels,

Logiciels et matériels informatique,

Matériels de voirie et espaces verts,

Matériels roulant,

Mobiliers



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les projets présentés ci-dessus font parti du PPI de la ville. Ils seront principalement financés par les fonds propres de la ville, augmentés par les subventions octroyées et le recours à l'emprunt.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le financement du programme d'investissement de la collectivité se réalise principalement sur ses fonds propres, d'où un recours important à l'autofinancement. La ville continuera, compte tenu des ambitions affichées, à s'appuyer sur ses partenaires financiers (dotations de l'État) dans le cadre de ses recherches de subvention, et éventuellement sur l'emprunt, qui constitue un levier de financement important.

D'ailleurs, le porte feuille de financement et les enveloppes mises en place par l'Etat sont divers et multifformes. Y accéder dépend des projets envisagés par la collectivité et de leur niveau de maturation.

Cette recherche d'optimisation des subventions émane principalement de l'État via des appels à projets ciblés, de la région Ile de France, du département de l'Essonne et de la CPS. Il s'agit des subventions portant sur les travaux liés à la transition écologique, des subventions de la CAF pour les travaux portant sur les écoles, des subventions des fédérations sportives pour les travaux portant sur les équipements sportifs, des subventions dans le cadre de la politique de la ville et plus globalement de l'ensemble des dispositifs de soutien à l'investissement local.

La captation de ses financements demeure un enjeu majeur et la ville a su se doter de ressources pour y parvenir.

Ainsi, plusieurs sources de financements participent aux recettes de la section d'investissement, à savoir :

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Le FCTVA est un dispositif de soutien de l'Etat à l'investissement local. Il permet de compenser une partie de la TVA payée par la ville sur ses dépenses d'investissement.

Ainsi, ces recettes inscrites au budget 2024 seront sensiblement augmentés compte tenu des travaux réalisées en 2023. Pour rappel, le montant du FCTVA est fonction des dépenses éligibles au 31 décembre 2023, et tient compte des montants accordés dans le cadre du PLF 2024.

Son montant est estimé à 500 K€

Une attention particulière est portée sur la modification du périmètre des dépenses éligibles au FCTVA et précisées dans la loi de finances pour 2023 et le PLF 2024.

Enfin, il n'est pas prévu d'évolution de son taux, qui reste à ce jour à 16,404 %.

La taxe d'aménagement

Ex Taxe Locale d'Equipement, la taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme. Son montant, estimatif, évolue en fonction des permis de construire validés par les services municipaux.

Le projet de budget de la ville prend en compte les récentes évolutions liées à la gestion de la taxe d'aménagement qui a été transférée depuis le 1er septembre 2022.

En effet, pour rappel, le projet de loi de finances pour 2021, dans son article 44, puis la loi de finances pour 2021 dans son article 155, sont venus modifier les modalités de gestion de la taxe d'aménagement ainsi que sa date d'exigibilité.

Son montant est estimé à 200 K€.

Les subventions d'investissement

Le projet de loi de Finances pour 2024 étant en cours de discussion, il est prévu une augmentation des recettes potentielles de l'Etat et des partenaires de la ville en faveur du financement des projets de la ville.

Il est prévu des subventions dans le cadre de certaines opérations d'investissement, et notamment pour la rénovation des équipements publics type écoles ou équipements sportifs, de faire appel aux fonds disponible dans le cadre de la politique de la Ville, au fonds de soutien à l'investissement local et répondre aux appels à projet pour les travaux de transition écologique. Plus précisément, les partenaires que vont solliciter les services de la ville seront :

- Le CAUE91 Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement pour l'accompagnement en ingénierie ;
- Le Département Essonne Terre D'avenirs : Le taux d'aide est de 20 à 25% ;
- L'AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie, notamment pour les cours végétalisées ;

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- La DSIL cumulable avec le Fonds Vert (préfecture) ;
- La DPV (Dotation politique de la ville) ;
- la CAF (Caisse d'allocation familiale) pour les travaux réalisées dans les écoles ;
- ADP (Aéroport de Paris) si ces travaux portent sur des équipements situés dans la zone d'exposition au bruit définie pour l'aéroport d'Orly ;
- Le Fonds vert : à partir de 2024 les travaux visant à l'amélioration du confort d'été deviennent éligibles sur la base de travaux simples- Végétalisation des cours et des bâtiments scolaires.

L'objectif est de réussir à faire financer 50 % des investissements envisagés pour l'ensemble des partenaires précités.

Fonds de concours

Cette année encore, il n'est pas prévu de nouveaux fonds de concours pour l'exercice. Pour autant, la ville entend finaliser ses relations financières avec la SORGEM dans le cadre des avances consenties à cet aménageur pour les contrats de concession d'aménagement pour la ZAC du Cœur de ville et des Amonts. Une délibération actant des fins d'opérations est prévue lors du conseil municipal de décembre 2023.

Produits de cessions

Il est prévu des cessions d'éléments du patrimoine pour cet exercice. Il s'agira surtout d'éléments d'actifs liés aux travaux de circulation sur la zone du Ring des Ulis.

Les emprunts

Il est prévu de recourir à l'emprunt pour financer une partie du programme d'équipement en 2024 en fonction de l'équilibre budgétaire définitif pour environ 7M€.



la GESTION de la dette

Stratégie,
Orientations

2024




RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La stratégie d'endettement

La collectivité entend poursuivre son désendettement, sans pour autant remettre en cause les besoins de financement indispensables à la réalisation des projets structurants de la ville.

Jusqu'alors, la collectivité, de part sa capacité d'autofinancement et les choix de gestion réalisés, n'a pas encore fait pas appel au levier bancaire. De ce fait, le capital restant dû (CRD) passerait de 12,8 M€ en 2022 à 8,5 M€ à la fin de l'exercice 2026.

Le taux moyen payé par la ville sur l'intégralité de ses emprunts en 2022 se situe à 2,27 % et est constitué de taux fixe à hauteur de 70% et de taux variables à hauteur de 30 %.

| | | | |
|---|---|--------------------------|--|
|  Notionnel | Nombre de financements | 14 | 12 821 595€ CRD (au 25/10/2023) |
| | Durée de vie résiduelle | 14 ans et 10 mois | |
| | Durée de vie résiduelle moyenne | 11 ans et 1 mois | |
|  Risque | Taux fixe (part de l'encours) | 70,5% | 2,27% Taux d'intérêt moyen (30E/360, 2023) |
| | Taux variable (part de l'encours) | 29,5% | |
| | Taux structuré (part de l'encours) | 0% | |
|  Annuités | Capital | 1 489 K€ | 1 773 819€ Annuité (due sur 2023) |
| | Intérêts | 285 K€ | |
| | ICNE au 31/12/2023 | 75 K€ | |

Concernant le ratio de désendettement, celui-ci est lié à deux variables, l'encours de dette et l'épargne brute. C'est pourquoi, avec une baisse importante de l'encours de dette et une épargne brute quasi-stable, le ratio de désendettement diminue.

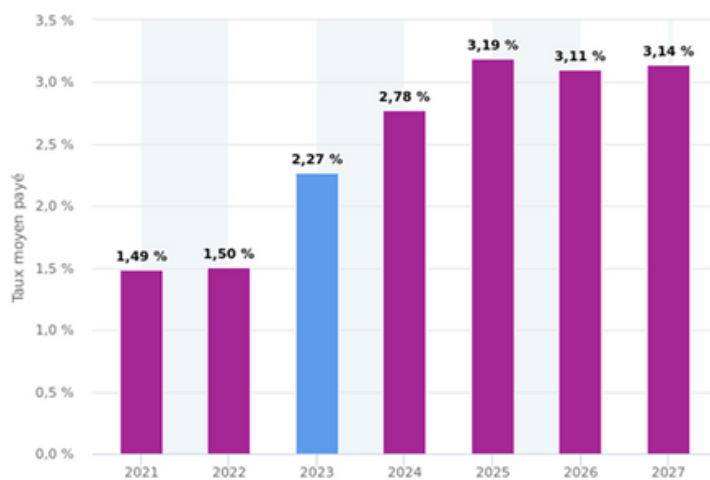
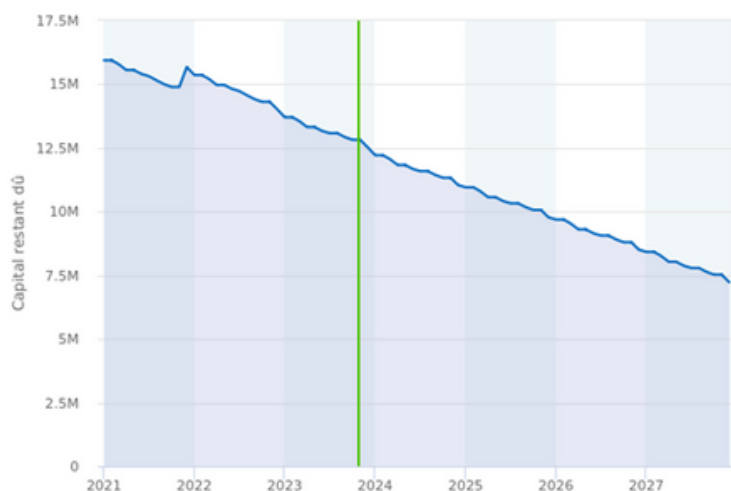
| Indexation | CRD | Poids | Nombre | Taux moyen - (ex/360) | Intérêts de l'exercice | Durée résiduelle | CRD au 31/12/2023 |
|------------|---------------|--------|--------|-----------------------|------------------------|--------------------------|-------------------|
| Fixe | 9 039 334,32€ | 70,50% | 7 | 1,72% | 163 694,09€ | 14 ans et 10 mois | 8 789 499,11€ |
| Variable | 3 782 260,57€ | 29,50% | 7 | 3,58% | 121 393,11€ | 13 ans 8 mois et 6 jours | 3 695 989,29€ |

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le ratio passerait de 3,1 ans en 2022 à 2,2 ans en 2026.

Pour rappel, selon la LPFP 2018 - 2022 (Loi de Programmation des Finances Publiques), le seuil limite de ce dernier est de 12 ans pour le bloc communal. Ce seuil est reconduit dans la LPFP 2023 – 2027.

Pour autant, la ville reste ouverte aux opportunités bancaires : l'emprunt pourra ainsi être sollicité en tant que de besoin pour concourir à la réalisation du Programme Pluriannuel d'Investissement. Une attention particulière sera observée dans le maintien du ratio de désendettement entre 10 et 12 ans pour l'amortissement du capital de la dette.



| Date | Capital restant dû | Evolution (%) | Evolution |
|------------|--------------------|---------------|-----------------|
| 31/12/2022 | 13 974 219,73€ | | |
| 31/12/2023 | 12 485 488,40€ | -10,65% | -1 488 731,33€ |
| 31/12/2024 | 10 992 212,73€ | -21,34% | -2 982 007,00€ |
| 31/12/2025 | 9 726 322,35€ | -30,40% | -4 247 897,38€ |
| 31/12/2026 | 8 455 504,85€ | -39,49% | -5 518 714,88€ |
| 31/12/2027 | 7 179 637,91€ | -48,62% | -6 794 581,82€ |
| 31/12/2028 | 6 052 484,16€ | -56,69% | -7 921 735,57€ |
| 31/12/2029 | 5 264 708,37€ | -62,33% | -8 709 511,36€ |
| 31/12/2030 | 4 474 900,47€ | -67,98% | -9 499 319,26€ |
| 31/12/2031 | 3 683 044,19€ | -73,64% | -10 291 175,54€ |
| 31/12/2032 | 2 746 265,88€ | -80,35% | -11 227 953,85€ |
| 31/12/2033 | 2 118 120,47€ | -84,84% | -11 856 099,26€ |
| 31/12/2034 | 1 562 876,95€ | -88,82% | -12 411 342,78€ |

LE PPI - LES ODD

le plan pluriannuel d'investissement communal est un outil stratégique qui permet à la collectivité de planifier et d'organiser ses investissements à moyen et long terme, en coordonnant les priorités et en garantissant une gestion efficiente des finances publiques. Il est révisable chaque année au regard des projets.

ThLe construction du PPI doit se poursuivre selon des hypothèses affirmées :

- Un niveau d'équipement ambitieux et toujours plus adapté aux besoins de la population
- Des investissements écologiquement responsables et financièrement soutenables
- Une prise en compte du maintien du patrimoine communal actuel (moyens d'intervention, type d'entretien, valorisation etc..)
- Un recours à l'emprunt maîtrisé
- Des marges de manœuvres sauvegardées (recherche active de subventions, masse salariale, dépenses courantes, niveau des dotations de l'état, dynamique fiscale...)

LE PROJET PPI EST ANNEXÉ A CE PRESENT
RAPPORT

POLITIQUE PUBLIQUE

Bien grandir
Ville résiliente
Fabrique citoyenne
Cohésion sociale

Moyens Généraux

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La ville dispose d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui matérialise et planifie le programme d'équipement souhaité par la municipalité sur l'ensemble des structures et infrastructures publiques du territoire.

Véritable outil d'information, d'analyse financière et d'aide à la décision, il permet de tester la faisabilité des projets, de définir les priorités à moyen / long terme, et doit tenir compte des opportunités de financement dont pourrait bénéficier la collectivité.

S'agissant d'un document prévisionnel, le PPI doit être mis à jour annuellement afin de prendre en compte les évolutions survenues durant le mandat (projets, capacité de financement, etc..).

Enfin, cet aide à la décision structure une partie importante du débat d'orientations budgétaires (DOB).



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La ville souhaite poursuivre sa dynamique en matière d'actions éco-socio responsables.

Suivant les orientations définies par la Municipalité, nombre d'actions sont déjà réalisées sur le terrain par les services opérationnels, celles-ci s'inscrivant dans la nécessité d'avoir, d'une part, une approche transversale pour construire la ville résiliente de demain, et d'autre part, une action locale décisive pour contribuer à l'atteinte des objectifs globaux telles que l'urgence climatique et l'urgence sociale. Il conviendra de les valoriser dans le cadre de la préparation du budget.

La démarche consistera à décliner les propositions dans le respect des objectifs de développement durable (ODD) afin que ces derniers deviennent, in fine, un référentiel à suivre pour la collectivité car ils permettent d'adopter une vision systémique et une meilleure collaboration entre les différents acteurs du territoire.

Les ODD sont un ensemble de 17 objectifs mondiaux adoptés par l'Organisation des Nations unies pour guider les politiques et les pratiques de développement durable à l'échelle mondiale. Les ODD visent à éradiquer la pauvreté, à lutter contre les inégalités, à protéger l'environnement et à promouvoir la prospérité économique, parmi d'autres aspects.

La démarche des Objectifs de Développement Durable (ODD) vise donc à intégrer les principes du développement durable dans les politiques et pratiques de la collectivité.

En matière de budget communal, cela implique de prendre en compte les ODD dans l'élaboration du budget, en s'assurant que les dépenses et les investissements soutiennent les objectifs de développement durable.

Concrètement, il s'agit de se doter d'une méthodologie, d'une feuille de route, pour atteindre les objectifs de développement durable.

L'objectif, à partir de cette année, est de valoriser la ville, sous le prisme des ODD, dans sa démarche :

- du bien vivre ensemble avec la biodiversité,
- de préservation et d'amélioration de la santé de tous par des activités culturelles, sportives et de loisirs,
- de résilience permettant la préservation du climat, de la qualité de vie et des économies d'énergie,
- de sobriété de par ses activités, ses modes de consommation et de déplacement responsables,
- de citoyenneté, où chaque acteur est coresponsable du bien-être et du bien commun,
- d'épanouissement des jeunes, par l'éducation et la formation, pour un meilleur accès à l'emploi et de bonnes conditions de vie,
- de solidarité de par ses pratiques inclusives,

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Pour aller plus loin

Il est crucial d'identifier les ODD pertinents pour la commune, de définir des objectifs opérationnels clairs et d'adapter les dépenses et les investissements en conséquence. Par exemple, des investissements dans les énergies renouvelables pourraient contribuer à atteindre l'objectif ODD n°7 sur l'accès à une énergie propre et abordable. La démarche ODD pour le budget communal peut également encourager la participation citoyenne et la transparence dans le processus budgétaire. Les citoyens peuvent être consultés sur les priorités et les projets en matière de développement durable, et les autorités locales peuvent rendre compte de manière transparente des dépenses et des résultats obtenus. En conclusion, la démarche ODD pour le budget communal est une méthode pour intégrer les objectifs de développement durable dans la planification et l'exécution budgétaire de la collectivité, en veillant à ce que les dépenses et les investissements soient alignés sur les ODD pertinents pour la commune



20

RAPPORT
ORIENTATIONS
BUDGETAIRES

24

les  **Ulis** VILLE
Terre de talents DES ULIS

Restez informés
lesulis.fr     
@lesulisofficiel